

## À l'attention du responsable des affectations et de l'information

### Les perceptions du public quant à la gravité de l'abus de substances ne coïncident pas avec ses coûts réels, selon un nouveau rapport du Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies

**OTTAWA, 28 mars 2007** – Les Canadiens surestiment les méfaits liés à la consommation de drogues illicites, mais ils sous-estiment continuellement les répercussions néfastes de l'alcool sur la société et l'économie, selon un nouveau rapport de recherche publié aujourd'hui par le Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies (CCLAT), l'organisme national canadien œuvrant à la réduction des méfaits liés à l'alcool et aux drogues.

En analysant des données tirées de l'Enquête sur les toxicomanies au Canada (ETC) de 2004 et du rapport *Les coûts de l'abus de substances au Canada 2002*, des chercheurs du CCLAT ont découvert que les coûts sociaux et économiques directs attribuables à l'alcool (7,4 milliards) étaient deux fois plus élevés que ceux associés aux drogues illicites (3,6 milliards). Toutefois, lorsqu'on a demandé aux Canadiens, dans le cadre de l'ETC, d'évaluer les problèmes à l'échelle nationale, seulement 25 % d'entre eux considéraient l'abus d'alcool comme « très grave », alors que la proportion était de 45 % pour l'abus de drogues illicites. Des données sur l'opinion publique contenues dans le rapport semblent indiquer que c'est chez les personnes les moins familiarisées avec une substance précise que le niveau de risque perçu est le plus élevé.

« La divergence existant entre la gravité perçue et les coûts réels fait ressortir la nécessité de redresser les conceptions erronées du public quant à l'ampleur de l'abus de drogues illicites au Canada, particulièrement l'utilisation de drogues injectables, et de sensibiliser les Canadiens aux risques importants et grandement méconnus de l'alcool », a déclaré Rita Notarandrea, directrice de la recherche et des politiques du CCLAT.

Le rapport *Comparer la gravité perçue et les coûts réels de l'abus de substances au Canada* indique que des facteurs institutionnels, sociaux et culturels (y compris les médias) contribuent à l'amplification ou à l'atténuation du niveau de risque perçu. Par exemple, l'alcool, en tant que produit légal, fait l'objet d'une grande publicité, alors que ses effets négatifs demeurent relativement méconnus. Quant aux drogues illicites, la perception de leur gravité est probablement faussée par la propension des médias à présenter des situations saisissantes, mais relativement rares d'abus de drogues.

Les politiques d'intervention récemment mises en place pour lutter contre la consommation de méthamphétamine constituent un excellent exemple de la question. S'il est vrai qu'il s'agit d'une drogue dangereuse relativement facile à fabriquer et dont la consommation est en hausse dans certaines provinces et territoires au pays, le rapport indique que les taux globaux de consommation sont faibles par rapport à ceux d'autres substances, tout comme les méfaits sur la santé et la santé découlant de son abus. Le rapport signale également que (la situation) « soulève des questions quant à la pertinence de faire de la méthamphétamine le principal moteur des politiques antidrogue, ce qui semble être le cas actuellement dans plusieurs provinces et territoires au Canada ».

Pour consulter le rapport intégral et obtenir des renseignements sur la contribution du CCLAT à la résolution de ces problématiques, visitez le site Web [www.cclat.ca](http://www.cclat.ca).

.../2



### **Au sujet du CCLAT**

Le CCLAT a pour mandat législatif d'assurer un leadership à l'échelle nationale et de fournir des analyses et des conseils factuels afin de mobiliser les efforts de collaboration visant à réduire les méfaits liés à l'alcool et aux drogues. Le CCLAT est subventionné par Santé Canada dans le cadre de la Stratégie canadienne antidrogue.

### **Pour plus de renseignements, communiquez avec :**

Brooke Bryce

Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies (CCLAT)

Tél. : 613-235-4048, poste 243

Courriel : [bbryce@ccsa.ca](mailto:bbryce@ccsa.ca)